

Les fonds disponibles

FEADER : acronyme de « Fonds européen agricole pour le développement rural », créé dans le but de promouvoir la compétitivité, la durabilité et la diversification des zones rurales.

Montant plancher : 8 000€
Montant plafond : 150 000€

Taux d'aide publique :

- 75% maximum pour les projets par une structure privée
- 75-100% pour les projets portés par une association ou une entité publique.



Enveloppe FEADER : 2 912 000,00 €

La participation du LEADER/FEADER est de 85 % par rapport au montant total de la dépense publique cofinancée.

Avant de déposer une demande de subvention LEADER, il est essentiel de contacter la cellule Agglo'GAL.

Cette étape permet un accompagnement personnalisé et une meilleure compréhension du processus de dépôt, d'instruction et sélection.

La cellule d'animation de l'Agglo'GAL veille à la qualité de l'instruction des dossiers et s'assure que chaque projet éligible bénéficie des meilleures conditions pour aboutir.



Vous avez un projet ? d'activités innovantes sur le territoire de la CACL ?

Vous êtes peut-être éligible aux Fonds européens portés par l'Agglo'GAL de la CACL.

Contacts :
agglogal@cacl-guyane.fr
0594 28 90 53

@cacl_guyane / [Facebook](#) / [Twitter](#) / [Instagram](#)
www.cacl-guyane.fr



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
DU CENTRE LITTORAL
l'agglo



LEADER

Programme FEADER 2023-2027



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo



En 2023, la CACL se porte pour la deuxième fois candidate au port d'un Groupe d'action locale (GAL).

Cette cellule appelée Agglo'GAL gère 2 dispositifs d'aides aux porteurs de projets :

LEADER, destiné aux communes rurales de la CACL.

L'OS5 destiné aux communes rurales et urbaines de la CACL. (Cartographie au recto)

Co-financé par l'Union européenne,
l'Agglo'GAL soutient les initiatives locales dans des domaines variés : développement économique, social, artisanal, culturel, environnemental, touristique, etc.

Destiné aux associations, entreprises, collectivités et porteurs de projets engagés, l'Agglo'GAL finance des actions concrètes qui contribuent à renforcer la dynamique et la vitalité des communes de l'agglomération.

Tous les porteurs de projets peuvent compter sur :

- ✓ l'appui et les conseils de l'équipe technique, tout au long du parcours administratif et opérationnel de leur dossier.
- ✓ un traitement équitable et impartial de leur demande, dans le respect des règles de transparence et de rigueur exigées par les fonds européens quel que soit l'axe choisi pour développer le projet.

Les axes LEADER

1

Valoriser les richesses naturelles, culturelles et patrimoniales des territoires ruraux par le développement du tourisme et des loisirs.



Soutenir un tourisme innovant et durable, valorisant les patrimoines naturels, culturels et historiques du territoire, tout en renforçant l'attractivité auprès d'un public large et diversifié.

Action 1.1

Structurer les filières, développer et soutenir les projets dans le secteur du tourisme et des loisirs.

Action 1.2

Soutenir la création et le développement d'activités et de loisirs touristiques.

Action 1.3

Développer les actions d'information et de promotion des patrimoines immatériel et matériel auprès du grand public.

2

Approvisionner la population de la CACL en produits alimentaires, artisanaux et industriels issus de l'agriculture locale.



Soutenir une production locale diversifiée, innovante sur le territoire, tout en encourageant sa valorisation et sa consommation par le grand public.

Action 2.1

Structurer les filières, développer et soutenir les projets de transformation des produits agricoles.

Action 2.2

Développer une offre de produits alimentaires, artisanaux, industriels transformés à valeur ajoutée.

Action 2.3

Développer les actions d'information et de sensibilisation des filières agricoles, artisanales et industrielles auprès du grand public.

3

Développer une économie sociale et solidaire adaptée aux territoires ruraux.



Accompagner la création d'activités économiques et sociales, et renforcer les services et initiatives associatives qui contribuent au dynamisme des territoires ruraux.

Action 3.1

Soutenir la création ou le développement d'entreprises ou de structures contribuant à l'amélioration des services de base à la population en milieu rural

Action 3.2

Soutenir les initiatives du monde associatif des secteurs social, transport, loisirs et bien-être, culture et patrimoine, en particulier celles concernant les jeunes et les séniors.

4

Coopération interterritoriale



Préparer et mettre en œuvre les activités de coopération de l'Agglo'GAL.

La coopération interterritoriale et le partage d'expérience sont essentiels pour maximiser l'impact de notre stratégie.